Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260126-DCM26_005-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-six janvier deux mil vingt—six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Fabrice DALINO, maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **19 janvier 2026**

PRÉSENTS :
Les Adjoints au Maire :
Mesdames FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC
Messieurs BERTRAND –BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :
Mesdames ANDRIAMANDIMBY – BIRLOUET - DAVID (arrivée à 19h21 avant vote délibération n°26.002) – METENS - PELLETIER – RICHOUX – SAUVÉE
Messieurs– DUFFE – GAUTHIER – FIERDEHAICHE – PARTHENAY – THIRION – TILLARD

PROCURATIONS :
Mme CHAUVIN a donné pouvoir à M. TILLARD
Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme FAUCHOUX
M. NEDELEC a donné pouvoir à Mme HERITAGE

ABSENTS - EXCUSES :
M. ANDRIAMANDIMBY – Mme CANOVAS – Mme HUET – M. LE BRAS – Mme LE PALLEC

SECRÉTAIRE : Mme SAUVÉE

26.005 - ILOT PEUGEOT / RUE DE RENNES – CESSION AU PROFIT DE LAMOTTE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-7 et suivants, et L 2121-29,

VU le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par les décrets n° 2014-1735 du 29 décembre 2014 et n° 2018-31 du 19 janvier 2018,
VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 321-9,
VU le Plan pluriannuel d'intervention de l'EPF Bretagne pour la période 2026-2030,

VU la convention opérationnelle d'action foncière signée entre la commune de Montfort-sur-Meu, commune de Montfort-sur-Meu et l'EPF Bretagne le 30 avril 2019,
VU l'avenant n°1 du 18 novembre 2024 à la convention opérationnelle précitée,
VU le projet d'avenant n°2 approuvés par le Bureau de l'EPF Bretagne et le Conseil municipal de la ville de Montfort-sur-Meu, respectivement les 25 novembre 2025 et à la convention opérationnelle précitée,

VU le cahier des charges relatif au choix de l'acquéreur publié par la commune de Montfort-sur-Meu, commune de Montfort-sur-Meu le 4 avril 2025,

VU l'offre d'acquisition des biens objets de l'appel à projet en date du 11 juillet 2025 remise par le groupe LAMOTTE,

VU l'avis Favorable de la commission Urbanisme et Cadre de vie du 14 janvier 2026 ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260126-DCM26_005-DE

CONSIDERANT que pour mener à bien le projet de « Rue de Rennes », la commune de Montfort-sur-Meu, a fait appel à l'EPF Bretagne pour acquérir et porter les emprises foncières nécessaires à sa réalisation,

CONSIDERANT que ce projet entrant désormais dans sa phase de réalisation, il convient que l'EPF Bretagne revende à :

LAMOTTE SA demeurant 14 RUE ALEK PLUNIAN 35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Le bien suivant actuellement en portage situé sur la commune de Montfort-sur-Meu :

Ref.cadastre	Contenance
35188-AE0029	4 m²
35188-AE0022	1 925 m²
35188-AE0027	13 m²
35188-AE0025	936 m²
35188-AE0026	94 m²
35188-AE0028(p)	341 m² environ

D'une contenance globale de 3 313 m² environ,

CONSIDERANT que la convention opérationnelle encadrant l'intervention de l'EPF Bretagne, signée le 30 avril 2019 prévoit notamment le rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne :

- Densité de logements minimale de 25 logements par hectare (sachant que pour les projets mixtes, 70 m² de surface plancher d'activité/équipement représentent un logement)
- 20% minimum de logements locatifs sociaux de type PLUS/PLAI.

CONSIDERANT que le projet de l'acquéreur sus-désigné participe à l'atteinte de ces critères opérationnels sur l'ensemble du secteur « Rue de Rennes »,

CONSIDERANT que la Commune de Montfort-sur-Meu s'engage à faire respecter l'ensemble des critères sus-énoncés par :

LAMOTTE SA demeurant 14 RUE ALEK PLUNIAN 35136 ST JACQUES DE LA LANDE

CONSIDERANT que l'opérateur désigné a proposé d'acquérir le bien au prix de 560 000 € HT,

CONSIDERANT que la vente sera assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée,

CONSIDERANT que le produit de la cession sera intégré dans le calcul du prix de revient de l'EPF Bretagne, qui sera établi conformément à l'article 5.4 de la convention opérationnelle et qu'en cas de différence entre le prix de revient de l'EPF Bretagne et le prix de cession offert par l'opérateur désigné, la commune de Montfort-sur-Meu interviendra à l'acte pour rembourser à l'EPF cette différence,

CONSIDERANT que la détermination de ce montant se fera ultérieurement au travers d'une seconde délibération, et dans tous les cas avant le transfert de propriété, et que ce remboursement à l'EPF Bretagne sera mentionné à l'acte de cession et soumis, à ce titre, au même régime fiscal que le prix de cession,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à 19 voix pour et 5 abstentions (Mmes CHAUVIN – DAVID et M. PARTHENAY – TILLARD – THIRION), le Conseil municipal :

- **DEMANDE** que soit procédé à la revente par l'EPF Bretagne à :

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260126-DCM26_005-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

LAMOTTE SA demeurant 14 RUE ALEK PLUNIAN 35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Du bien suivant situé sur la commune de Montfort-sur-Meu :

Ref.cadastre	Contenance
35188-AE0029	4 m²
35188-AE0022	1 925 m²
35188-AE0027	13 m²
35188-AE0025	936 m²
35188-AE0026	94 m²
35188-AE0028(p)	341 m² environ

D'une contenance globale de 3 313 m² environ ; surface qui sera amenée à être précisée par une division parcellaire.

- **APPROUVE** la cession par l'EPF Bretagne, des biens ci-dessus désignés, au prix de SIX CENT SOIXANTE DOUZE MILLE EUROS (672 000 EUR) TTC à :

LAMOTTE SA demeurant 14 RUE ALEK PLUNIAN 35136 ST JACQUES DE LA LANDE

- **DEMANDE** à l'EPF Bretagne de signer une promesse synallagmatique avec l'acquéreur sus-désigné en ce sens,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Pour extrait conforme,
Au registre des délibérations

Fabrice DALINO
Maire

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU (Ille-et-Vilaine)

Véronique SAUVÉE,
Secrétaire de séance

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260126-DCM26_005-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh